

Le 23 mai 2017

**Alternatives à l'utilisation du chèque :  
Le CNPS et le CCSF communiquent ensemble sur les moyens de paiement SEPA**

Le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) et le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) publient conjointement deux supports de communication dont l'objectif est :

- pour l'un, de mieux faire connaître la gamme des moyens de paiement SEPA (virement, prélèvement) comme alternatives électroniques au chèque ;
- pour l'autre, de présenter les fonctionnalités et les avantages du virement SEPA notamment pour faciliter le rapprochement entre références comptables et ordres de paiement.

Ces deux publications s'inscrivent dans le cadre des travaux du CNPS qui déclinent la stratégie nationale sur les moyens de paiement, dont l'un des objectifs est de promouvoir l'utilisation du virement, en tant qu'instrument de paiement sécurisé et innovant. Elles permettent ainsi à l'ensemble des parties prenantes du Comité national des paiements scripturaux et du Comité consultatif du secteur financier de disposer désormais de supports de communication et de termes de référence communs sur ces sujets.

Les dépliants sont disponibles sur les sites internet du CNPS et du CCSF aux adresses suivantes : [www.comite-paiements.fr](http://www.comite-paiements.fr) et [www.ccsfin.fr](http://www.ccsfin.fr)

**Contacts presse :**

**Pour le CNPS, la Banque de France** : Service de la Communication externe et digitale - Tél : 01 42 92 39 00  
email : [service.de.presse@banque-france.fr](mailto:service.de.presse@banque-france.fr) - [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

**Pour le CCSF** : Daphné Salon-Michel - Tél : 01 42 92 36 92  
email : [daphne.salon-michel@banque-france.fr](mailto:daphne.salon-michel@banque-france.fr)

*Le Comité national des paiements scripturaux est une enceinte de concertation créée en avril 2016 dont l'objectif principal est de coordonner la mise en œuvre de la stratégie française sur les moyens de paiement. Le Comité rassemble de manière équilibrée les représentants du secteur des moyens de paiement, côté offre et demande, ainsi que ceux des institutions publiques impliquées dans ces sujets. Il est présidé par la Banque de France. La Fédération bancaire française et l'Association française des trésoriers d'entreprises en assurent conjointement la vice-présidence.*

*Le CCSF est une instance de concertation, créée par la loi, et chargée de proposer des mesures destinées à améliorer les relations entre les établissements financiers et leurs clients. Les représentants des entreprises du secteur financier (banques, assurances, sociétés financières) et de leurs clientèles y siègent à parité. Des personnalités qualifiées, des parlementaires et des représentants des organisations syndicales complètent sa composition.*